

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 janvier 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Claude Lacasse
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2008-1-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-2-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-3-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 DÉCEMBRE 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 décembre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-4-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 28 novembre 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 18 décembre 2007.
-

CE-2008-5-DEC ÉTUDE / CHALET AU PARC DE LA RIVIÈRE

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2007-11-28/1 de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant la préparation d'un concept de chalet au parc de la Rivière ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la recommandation de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant le mandat pour la préparation d'un concept de chalet au parc de la Rivière.

CE-2008-6-REC

**COMITÉ DE CIRCULATION / 18 DÉCEMBRE
2007 / REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 18 décembre 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2007-12-18/01	Optimiser le feu de circulation des boulevards Moody et des Seigneurs à l'heure de pointe du soir pour la direction Nord en provenance du boulevard Moody ;
CC-2007-12-18/03	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Lamothe, à l'intersection de la rue André ;
CC-2007-12-18/05	Modifier le synchronisme du feu de circulation sur le chemin Gascon vers l'autoroute 25 en direction Nord à l'heure de pointe du matin ;
CC-2007-12-18/06	Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur le côté Sud-Ouest du carré Masson, de la montée Masson jusqu'à l'entrée de Grenier Chrysler.

CE-2008-7-REC

**DEMANDE DE CAUTIONNEMENT / 2 300 000\$
/ LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE
INC.**

ATTENDU la demande de Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour la finalisation du complexe sportif deux glaces de Terrebonne;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente liant les parties, la Ville doit consentir auxdits travaux;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être financée et que, pour ce faire, l'institution financière demande à la Ville de se porter caution pour le montant des travaux, c'est-à-dire un montant de 2 300 000 \$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser les travaux de finalisation du complexe sportif deux glaces de Terrebonne et de se porter caution auprès de l'institution financière prêteuse pour un montant n'excédant pas 2 300 000 \$ et remboursable sur une période de vingt-cinq ans.

CE-2008-8-DEC

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES /
COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE /
ARCHITECTURE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 453-06-2004 acceptant la soumission du Groupe Durand-Bergeron inc. pour les services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du Complexe aquatique et sportif, pour un montant de 837 842\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme Bergeron Thouin inc. a présenté une facture suite à des changements demandés et approuvés par la Ville de Terrebonne totalisant une somme de 130 933,84\$ (taxes en sus) (149 199,11\$ t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif approuve la facture numéro 2706 émise par la firme Bergeron Thouin inc. pour des honoraires supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 130 933,84\$ (taxes en sus) à la firme Bergeron Thouin inc. (anciennement Groupe Durand-Bergeron inc.) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 177 et 177-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0012 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-9-DEC OFFRE DE SERVICES / VÉRIFICATION
DILIGENTE À L'ARÉNA DE TERREBONNE /
ÉDIFICE SITUÉ AU 600, RUE SAINT-
SACREMENT, TERREBONNE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, d'accepter l'offre de services de la firme Dessau inc., datée du 11 janvier 2008, pour la vérification diligente à l'aréna de Terrebonne situé au 600, rue Saint-Sacrement à Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 17 890\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-130-00-999. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0009 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-10-DEC CORRECTION DE TITRE / LOT 2 920 356 DU
CADASTRE DU QUÉBEC / TERRAIN SITUÉ EN
FRONT DU CHEMIN SAINT-ROCH / SECTEUR
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le lot 2 920 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, était autrefois connu comme étant le lot 473 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le 11 janvier 1951, la municipalité du comté de Terrebonne (MRC) a publié un avis de vente pour taxes contre Aurèle Gendron pour le lot 475 et une partie du lot 473 et que la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'en ait porté adjudicataire;

ATTENDU QU'Aurèle Gendron n'était plus propriétaire du lot 473 depuis 1935, ce lot ayant été cédé à Herménégilde Bastien (Aurèle Gendron étant toutefois demeuré propriétaire des lots 475 et 476);

ATTENDU QUE la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne n'est plus apparue à l'index aux immeubles dudit lot 473 depuis cette date;

ATTENDU QUE seul Herménégilde Bastien apparaît aux différents actes (avis, servitude, correction, hypothèque, etc.) à l'index aux immeubles;

ATTENDU QUE le seul acte translatif de propriété apparaissant à l'index aux immeubles depuis est celui d'une donation par Herménégilde Bastien à Ghislaine Bastien, Florence Bastien, Stella Bastien et Jeannette Bastien publié le 21 mars 1986;

ATTENDU QU'il est nécessaire de corriger les titres de propriété afin que le propriétaire actuel ait un titre irrévocable puisque ce dernier doit vendre la propriété incessamment et que cette correction est rendue nécessaire;

ATTENDU QU'une demande en ce sens a été déposée à la Direction du greffe et affaires juridiques le 22 novembre 2007 par Me Michel Vaillancourt, notaire;

ATTENDU QUE les frais et honoraires de la correction devraient s'élever entre 800\$ et 900\$;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il serait raisonnable pour la Ville de Terrebonne de défrayer pour moitié les honoraires de la correction;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un acte de correction afin de céder tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Terrebonne pourrait détenir dans le lot 2 920 356 du cadastre du Québec en faveur du propriétaire actuel ou successeur, à être préparé par Me Michel Vaillancourt, notaire.

Que la Ville de Terrebonne paie pour moitié, et ce, jusqu'à concurrence de 450\$ (t.t.c.), les frais et honoraires de la préparation des documents requis.

CE-2008-11-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité de 40 000\$ pour le paiement des honoraires professionnels (02-140-00-412);

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un transfert budgétaire à même le poste taxes foncières générales (01-111-00-001);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 40 000\$ du poste taxes foncières générales (01-111-00-001) au poste honoraires professionnels (02-140-00-412).

CE-2008-12-DEC DON ÉCOLOGIQUE / DOSSIER HÉRITAGE

ATTENDU QUE Le Groupe Héritage désire obtenir un visa fiscal pour un don écologique (secteur est du secteur Lachenaie) dont la Ville de Terrebonne sera bénéficiaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, qu'un mandat soit donné à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., pour assurer le suivi de ce dossier et que la Ville de Terrebonne donne, par la présente résolution, procuration à Me Fernand Deveau de ladite firme, lui donnant pleine autorité pour la représenter et agir en son nom dans le cadre de ce processus de don écologique.

**CE-2008-13-REC ENTENTE / COURS D'EAU / MRC LES
MOULINS ET VILLE DE MASCOUCHE**

ATTENDU l'adoption par la MRC Les Moulins du règlement numéro 118 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

ATTENDU QUE ce règlement numéro 118 vise à permettre une répartition équitable dans les coûts d'intervention sur les cours d'eau municipaux dont la gestion incombe à la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* permet la signature d'une entente entre la MRC et une municipalité locale pour lui confier certaines responsabilités eu égard à la gestion des travaux prévus par la Loi en matière des cours d'eau ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente avec la Municipalité régionale de comté Les Moulins et la Ville de Mascouche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau avec la MRC Les Moulins et la Ville de Mascouche dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-14-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 728 233,19\$ préparée le 10 janvier 2008 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 648 290,69\$ préparée le 21 décembre 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 755 918,71\$ préparée le 20 décembre 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 40 262,52\$ préparée le 14 janvier 2008.

**CE-2008-15-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 61 921\$ préparée le 10 janvier 2008 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 4 832 103,69\$ préparée le 21 décembre 2007.

**CE-2008-16-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS
TRAITEMENT**

ATTENDU la recommandation du directeur de la police et du directeur des ressources humaines relativement à l'imposition d'une mesure

disciplinaire de cinquante-quatre (54) heures de suspension sans traitement à l'agent dans le dossier numéro 148-1 071022-070 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Guy Dubois et Jacques Plante relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de cinquante-quatre (54) heures de suspension sans traitement, comme mesure disciplinaire à l'agent, dans le dossier numéro 148-1 071022-070 de la Direction de la police.

CE-2008-17-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître aux services de l'environnement et de l'hygiène du milieu et de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Alain Ouellette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Alain Ouellette à titre de contremaître aux services de l'environnement et de l'hygiène du milieu et de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 21 janvier 2008, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Ouellette soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2008-18-DEC NOMINATION / OPÉRATEUR ET CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS B / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Yvon Filion au poste d'opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 17 janvier 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2008-19-DEC NOMINATION / AGENTE À LA PAIE / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'affichage du poste d'agent(e) à la paie au service paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer Mme Lise Moss au poste d'agente à la paie au service paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines, à compter du 17 janvier 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2008-20-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-05 /
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 /
OUVERTURE DU POSTE D'OPÉRATEUR
VÉHICULE MOTORISÉ A / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'opérateur de véhicules motorisés A au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU les candidatures de MM. André Morency et Yvon Fillion ;

ATTENDU les dispositions de l'article 10.01 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, ont convenu d'une lettre d'entente pour permettre à un candidat plus ancien mais ne rencontrant pas immédiatement toutes les exigences relatives à la fonction d'obtenir le poste ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-05 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 concernant l'ouverture d'un poste d'opérateur de véhicules motorisés A au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2008-21-REC ENTENTE DE PRINCIPE AVEC
L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES
DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE le protocole d'entente relatif aux conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Terrebonne est venu à échéance le 31 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ont convenu d'une entente de principe ;

ATTENDU QUE les principaux éléments de l'entente, d'une durée de quatre (4) ans, sont présentés dans le document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

CE-2008-22-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Robert Lizotte au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 21 janvier 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2008-23-REC SOUMISSION / ACHAT DE CINQ (5) VÉHICULES « FORD CROWN VICTORIA » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford Crown Victoria » pour la Direction de la police (SOU-2007-97) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 janvier 2008, à savoir :

	Total « A »	Total « B » (échange)	GRAND TOTAL
Automobiles des Seigneurs inc.	166 524,22\$	8 700,00\$	157 824,22\$
Jacques Oliviers Ford inc.	169 227,85\$	6 000,00 \$	163 227,85\$
Le Circuit Ford Lincoln Itée	173 014,80\$	6 250,00\$	166 764,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles des Seigneurs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES DES SEIGNEURS INC.** pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford Crown Victoria » pour la Direction de la police, pour un montant de 136 925\$ (taxes en sus) incluant l'échange, à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0008 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-24-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3)
VÉHICULES « DODGE CHARGER » POUR LA
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de trois (3) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police (SOU-2007-98);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 18 décembre 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Total « A »	Total « B » (échange)	GRAND TOTAL
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	85 817,73\$	(3 700,00\$)	82 117,73\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trois Diamants Autos (1987) Ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**, datée du 18 décembre 2007, pour l'achat de trois (3) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 72 329\$ (taxes en sus) incluant l'échange, à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0007 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-25-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un (1) véhicule « Jeep Patriot » pour la Direction de la police;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	18 300\$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	18 313\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 décembre 2007 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHRYSLER DODGE JEEP INC.**, datée du 13 décembre 2007, pour l'achat d'un (1) véhicule « Jeep Patriot » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 18 300\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0003 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-26-REC MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
151 (BARRAGES ROUTIERS)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 151 autorise la tenue de barrages routiers afin de permettre à des organismes sans but lucratif d'effectuer une collecte d'argent ;

ATTENDU QUE les intersections autorisant la tenue de tels barrages sont déterminées dans ce règlement ;

ATTENDU QUE parmi ces dernières, celle du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers, à cause de sa configuration, n'est pas sécuritaire pour les bénévoles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre plutôt le barrage routier à l'intersection du boulevard Pierre-Le Gardeur et de la montée des Pionniers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 151 afin de permettre la tenue de barrages routiers à l'intersection du boulevard Pierre-Le Gardeur et de la montée des Pionniers et d'interdire la tenue de barrages routiers à l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction de la police.

**CE-2008-27-REC MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 346 / REMORQUAGE
DE VÉHICULE LOURD**

ATTENDU QUE le contrat de service pour les remorquages de véhicules doit être renouvelé en début d'année 2008 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 346 de tarification prévoit que le taux de remorquage est de 85\$ de jour de 95\$ de nuit pour les véhicules lourds ;

ATTENDU QUE ces taux sont mal adaptés à la réalité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 346 afin de modifier la tarification pour les véhicules lourds, soit :

- 146\$ (le premier 90 minutes) pour les véhicules de 3000 kg à 8000 kg et de 110\$ de l'heure excédentaire ;
- 205\$ (le premier 90 minutes) pour les véhicules de 8000 kg et plus et de 170\$ de l'heure excédentaire.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction de la police.

CE-2008-28-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 805 800\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Michel Sarrazin et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 805 800\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

02-330-00-621	50 000\$
01-151-20-001	755 800\$

AUX postes budgétaires numéros

02-330-00-433	42 500\$
02-330-00-510	240 000\$
02-330-00-512	239 500\$
02-330-00-513	55 000\$
02-330-00-624	228 800\$

CE-2008-29-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 71 000\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Michel Sarrazin et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 71 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

02-412-02-331	8 000\$
02-412-02-522	17 000\$
02-412-02-635	17 000\$
02-310-00-411	15 000\$
02-310-00-416	7 800\$
02-310-00-649	6 200\$

AU poste budgétaire numéro

02-397-00-631	71 000\$
---------------	----------

CE-2008-30-REC SOUMISSION / DISPOSITION DES NEIGES USÉES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la disposition des neiges usées (SOU-2007-81) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 8 janvier 2008 à 11 h 01, à savoir :

9024-7511 Québec inc. 319 436,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9024-7511 Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 9 janvier 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9024-7511 QUÉBEC INC.** pour la disposition de la neige usée, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans couvrant la période du 22 janvier 2008 au 30 avril 2012, pour un montant de 283 000\$ (taxes en sus) pour les deux (2) premières années et par la suite pour les années trois (3) quatre (4) et cinq (5), suivant l'index des prix à la consommation. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0005 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-31-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE NETTOYAGE / COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE

ATTENDU le contrat initial autorisé par le bon de commande numéro DI82 à la compagnie JRS Maintenance inc. pour procéder au nettoyage des travaux du Complexe aquatique et gymnique ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant supplémentaire au contrat pour un montant de 29 973,26\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 29 973,26\$ (taxes en sus) à la compagnie JRS Maintenance inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0006 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-32-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / ÉLECTRICITÉ / LOT 832 / COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 240-05-2006 acceptant la soumission de la compagnie Tekco Électrique pour l'électricité, le chauffage et système divers pour le Complexe aquatique et gymnique (lot 832), pour un montant de 1 606 054,97\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 3 522,11\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 3 522,11\$ (taxes en sus) à la compagnie Tekco Électrique, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de

disponibilité de crédits no 2008-0010 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-33-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / RUE DES MÉANDRES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes sur une partie des lots 3 982 700, 3 982 701 et 3 982 702 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22907 de ses minutes.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0004 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-34-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire